



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tours, le 9 février 2024

### Cohésion des territoires : lancement du plan France Ruralités

La ruralité en quelques chiffres

La ruralité se définit comme l'ensemble des communes présentant une faible densité de population. Ainsi, en France, 33 000 communes sont situées en ruralité, soit 88 % des communes du territoire national. Un tiers de la population française vit dans une commune rurale, soit 22 millions d'habitants.

En Indre-et-Loire, 240 des 272 communes sont situées en ruralité et rassemblent 240 000 habitants soit 39,2 % de la population tourangelle (contre 33 % au niveau national).

#### Les programmes d'accompagnement des territoires ruraux

Depuis 2017, le Président de la République et le Gouvernement ont agi pour tenir la promesse d'une cohésion des territoires : la création de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et les programmes, dont l'Agenda rural, répondent à la volonté d'apporter des solutions concrètes aux besoins des territoires dans tous les domaines de la vie quotidienne.

En Indre-et-Loire, la création du programme "Action coeur de ville", lancé en 2018, a permis de renforcer l'attractivité et de soutenir la ville de Chinon.

En 2020, grâce au programme "Petites villes de demain, l'État accompagne le développement de 17 communes tourangelles et l'amélioration de la qualité de vie de leurs habitants.

Le nouveau programme France Ruralités, lancé en juin 2023 par le Gouvernement, est articulé autour de quatre grands axes :

- soutenir davantage les communes rurales dans la conduite de leurs projets grâce au lancement d'un nouveau programme de l'ANCT, baptisé "Villages d'avenir";
- apporter des solutions aux problèmes du quotidien des habitants des campagnes grâce aux mesures concrètes et immédiates;
- reconnaître et rémunérer la contribution des territoires ruraux à la planification écologique, via la dotation "aménités rurales";
- **pérenniser les zones de revitalisation rurale** (ZRR) grâce au nouveau dispositif France Ruralités Revitalisations (FRR).

Le premier axe de France Ruralités, "Villages d'avenir", doit permettre, en complément de l'ingénierie

Contact presse Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Coralie LELOUP / Justin GADRAT Tél.: 02 47 33 10 06 / 02 47 33 10 05

Mél: pref-relations-presse@indre-et-loire.gouv.fr

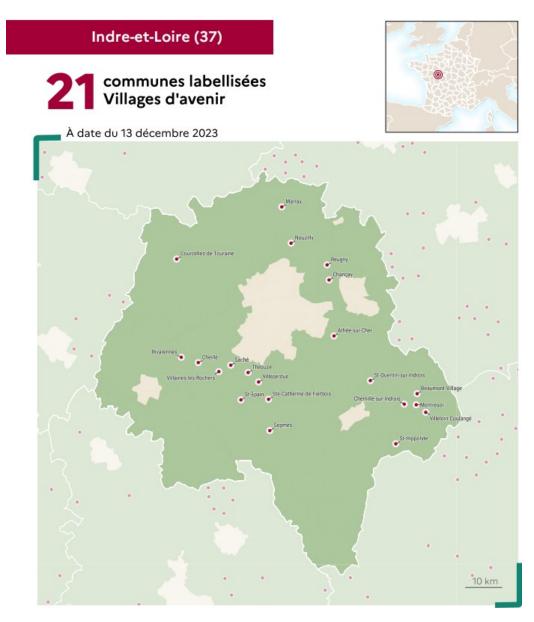
déjà existante sur le territoire, de répondre aux besoins d'ingénierie, technique mais aussi financière, prospective ou patrimoniale des communes rurales de moins de 3500 habitants.

## Le maître d'oeuvre de "Villages d'avenir": le chef de projet

À cet effet, 120 chefs de projet seront déployés dans les préfectures et sous-préfectures début 2024. En Indre-et-Loire, ce chef de projet sera implanté à la sous-préfecture de Loches. Sa mission sera d'aider les maires ruraux à concevoir et à porter leur projet une fois la commune labellisée.

À la suite d'un appel à candidature, par Patrice Latron, préfet d'Indre-et-Loire, aux 240 communes rurales du département, 21 communes ont été retenues lors d'une première vague pour être labellisées "Villages d'Avenir" et bénéficieront à ce titre de l'accompagnement du chef de projet.

Ces projets relèvent de l'ensemble des champs du développement local : attractivité économique, habitat, mobilités, patrimoine, santé, transitions écologiques et énergétique.



Contact presse Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Coralie LELOUP / Justin GADRAT Tél. : 02 47 33 10 06 / 02 47 33 10 05

# Liste des communes lauréates dans notre département - vague n°1

	Communes	Projet à accompagner
1	Athée-sur-Cher	maraîchage biologique.
2	Beaumont-Village – Chemillé-sur-Indrois – Montrésor – Villeloin-Coulangé	<ul> <li>mobilités douces ;</li> <li>services de santé ;</li> <li>requalification zone d'activité.</li> </ul>
3	Chançay – Reugny	<ul> <li>réhabilitation d'un bâtiment en vue de la construction d'un centre de santé et d'une maison de santé.</li> </ul>
4	Cheillé – Rivarennes – Saché – Sainte- Catherine-de-Fierbois – Thilouze – Villaines-les-Rochers –Villeperdue	<ul> <li>constitution d'un éco-systéme à plusieurs communes visant à produire localement des plaquettes de bois.</li> </ul>
5	Courcelles-de-Touraine	<ul> <li>extension ateliers municipaux;</li> <li>création d'un espace d'activités (biodiversité, parcours santé).</li> </ul>
6	Marray	<ul> <li>bâtiment communal, logement et école ;</li> <li>aménagement de la Place Cœur Battant.</li> </ul>
7	Nouzilly	maison de santé.
8	Saché	réaménagement du bourg et de l'école.
9	Saint-Épain	<ul><li>façades de la Grande Rue ;</li><li>enfouissement des réseaux.</li></ul>
10	Saint-Hippolyte	<ul> <li>réhabilitation et création d'une salle intergénérationnelle.</li> </ul>
11	Saint-Quentin-sur-Indrois	<ul> <li>maison intergénérationnelle : lutte contre l'exclusion et l'isolement de nos anciens en milieu rural.</li> </ul>
12	Sainte-Catherine-de-Fierbois	<ul> <li>renouvellement entier du parc et de l'éclairage public;</li> <li>création d'un réseau de chaleur urbain.</li> </ul>
13	Sepmes	<ul> <li>projet de quartier d'habitats écologiques mixtes en plein cœur du bourg.</li> </ul>

Contact presse Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Coralie LELOUP / Justin GADRAT Tél. : 02 47 33 10 06 / 02 47 33 10 05

Mél : pref-relations-presse@indre-et-loire.gouv.fr